

## Vie associative, sportive, culturelle et éducation populaire

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

### SITUATION

#### Un monde associatif breton structuré et dynamique

En Bretagne, le monde associatif compte plus de **100 000 salariés** et **700 000 bénévoles** au sein de **80 000 associations**, ce qui représente plus de **12% de l'emploi salarié privé**.

Au-delà de ces aspects quantitatifs, le tissu associatif breton se caractérise par sa **vitalité**, sa grande capacité d'auto-organisation et sa diversité. Il intervient dans des domaines variés comme la protection de l'environnement, le sport, la jeunesse et l'éducation populaire, la solidarité, les droits des femmes et la famille, la culture, les langues régionales, le tourisme ou encore l'agriculture et la ruralité.

Les associations font partie de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et représentent en France plus de 93% des entreprises de l'ESS.

#### Les associations, acteurs régionaux de la vie économique, sociale et démocratique

La contribution des associations est précieuse sur de nombreux enjeux :

- l'innovation sociale (projets, façons de faire collectif et modes d'actions)
- lieu d'engagement et de citoyenneté, notamment dans des domaines peu ou pas investis par les pouvoirs publics
- fourniture de services à la population en complément ou à place des institutions dans une démarche non lucrative et sociale
- lieu de formation, de pratique, d'expression et de création dans tous les domaines de la culture et du sport
- création d'emplois
- accompagnement des publics éloignés de l'emploi via l'insertion professionnelle et la formation

En Bretagne, le monde associatif est structuré autour de plusieurs acteurs incontournables :

- des acteurs associatifs qui représentent et soutiennent le monde associatif, comme Le Mouvement Associatif de Bretagne, des grandes fédérations thématiques et les Maisons Des Associations (MDA)
- la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), avec notamment un Observatoire de l'ESS et un réseau de pôles ESS partout sur le territoire breton
- Des acteurs spécialisés dans les volets d'accompagnement et de financement (France Active Bretagne, Pépité etc.)

Les Assises de la vie associative, organisées en 2018 et 2020 permettent également aux acteurs du monde associatif de se retrouver et d'échanger sur les grands défis des associations.

En tant que Région, nous renforcerons la co-construction de la politique en matière de vie associative, sportive et culturelle, dans le cadre d'une gouvernance ouverte, concertée, partenariale et d'un dialogue renforcé avec les différents acteurs.

#### Quelques fédérations associatives thématiques de Bretagne

Environnement : Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB) et Fédération Bretagne Nature Environnement (FBNE)

Egalité et droits des femmes : Fédération Régionale du Planning Familial et FR-CIDFF de Bretagne : Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Jeunesse et éducation populaire : CRAJEP (Comité Régional des associations de Jeunesse et d'Education Populaire)

Sport : CROS Bretagne (Comité Régional Olympique et Sportif)

Agriculture/ruralité : CELAVAR (Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale)

Culture : KEVRE BREIZH (Coordination culturelle associative de Bretagne), Le Collectif des Festivals

Education : Ligue de l'enseignement

Tourisme : UNAT BRETAGNE (Union Nationale des Associations de Tourisme)

Famille : URAF BRETAGNE (Union Régionale des Associations Familiales)

Santé: Associations hospitalières

Social : URIOPSS BRETAGNE (Union Régionale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales)

Radio : CORLAB (Coordination des Radios Locales et Associatives de Bretagne)

#### Un monde associatif en évolution

##### → Les associations encore plus fragilisées par la crise sanitaire

En France, le monde associatif est durement touché par la crise sanitaire :

- 86% des associations obligées d'annuler un ou plusieurs évènements

- dans 1 association sur 3, totalité des salariés en chômage partiel (au 15 juin 2020)
- 42% des associations employeuses ont une perte significative de revenus d'activité
- 57% des associations ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Les associations non employeuses et les associations récentes qui ont lancé récemment des projets importants n'ayant pas abouti sont particulièrement concernées.

Si les associations ont eu recours aux aides de l'Etat (Urgence ESS) ou aux aides départementales, la Région Bretagne a contribué au financement de plusieurs dispositifs :

- le fonds **COVID Résistance Bretagne**, financé à parts égales entre la Région, les 4 conseils départementaux, les 59 EPCI et la Banque des Territoires, dans le cadre du plan de relance, qui propose aux associations (et aux entreprises) une avance remboursable sous la forme d'un **emprunt** garanti par l'Etat
  - Si 300 associations et entreprises en ont bénéficié entre mars et novembre 2020, ce dispositif a été peu mobilisé par les petites et moyennes associations en raison de la nature du dispositif peu adapté (les associations empruntent peu et en particulier dans le contexte actuel, difficulté à regagner ce qui a été perdu).
- le **Pass asso**, un dispositif spécifique en Bretagne, financé par la Région et les EPCI, qui propose de soutenir les associations locales en difficultés selon les modalités suivantes : la Région subventionne à hauteur d'1 euro par habitant pour les EPCI
  - Ce dispositif qui a fait l'objet de peu de communication, favorise plutôt les zones urbaines densément peuplées et l'échelle EPCI ne semble pas adaptée

### → **Bénévolat et emploi associatif**

Le monde associatif repose sur deux types d'acteurs : les bénévoles et les salariés.

**L'engagement bénévole** s'est affaibli à mesure que le monde associatif s'est professionnalisé, en particulier au niveau des prises de responsabilité. Les approches innovantes qui favorisent l'engagement en faveur du bien commun et le pouvoir d'agir du plus grand nombre ont besoin d'être soutenues.

Première richesse du monde associatif, le bénévolat doit être valorisé, formé et accompagné.

Il y a aussi un fort enjeu à soutenir l'emploi associatif, notamment dans le contexte actuel de crise sociale et économique (baisse des financements publics et des dispositifs de soutien).

Les associations ont un recours important aux emplois aidés, dont le dispositif a été fortement affaibli par le gouvernement Macron. Des problématiques existent également vis à vis de la qualité de ces emplois associatifs et de la qualité de vie au travail. Fragiles financièrement, les associations de petite taille disposent de moyens humains et matériels limités. La fonction d'employeur y est majoritairement assurée par des dirigeants bénévoles et les instances de représentation du personnel se font rares. Ces circonstances exposent parfois les salariés à des situations d'isolement et de charge de travail excessive dont découlent des risques psychosociaux : tension, stress, parfois jusqu'à l'épuisement.

#### **→ Mieux prendre en compte les initiatives et projets transversaux et collectifs**

Un nombre croissant de projets associatifs qui répondent à des enjeux transversaux ne rentrent plus dans les appels à projets en silos. La réponse aux appels à projets par plusieurs associations en même temps, ainsi que la réponse à des appels à projet européens, présentent des difficultés qu'il faut résoudre.

#### **→ Accessibilité et non discrimination**

Le bénévolat associatif de toutes les personnes qui souhaitent s'engager doit être encouragé, en étant particulièrement attentif aux situations de celles qui sont confrontées à des difficultés particulières: handicaps, pauvreté et précarité, activité professionnelle.

Des inégalités subsistent également entre les femmes et les hommes.  $\frac{2}{3}$  des présidences d'associations restent assurées par des hommes.

#### **→ Favoriser les pratiques sportives et culturelles respectueuses de l'environnement**

Les projets d'équipement sportif et culturel doivent faire l'objet de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et d'études préalables et détaillées en matière d'impact sur l'environnement, notamment la biodiversité et l'artificialisation des sols.

#### **→ Politique sportive régionale**

Considérée comme la Région la plus sportive de France, la Bretagne est une terre de nautisme et plus largement des sports de nature, du cyclisme et du football. Elle compte environ 1 million de licenciés, et tout autant de pratiques sportifs non licenciés, plus de 9000 clubs et 22 000 emplois et 2,5 milliards générés par ses activités sportives. Le sport contribue à une société apaisée en favorisant la santé, le bien-être, l'épanouissement, le lien social, la solidarité, l'apprentissage de l'altérité. Il permet aussi l'appropriation de l'espace public et le contact avec la nature.

En Bretagne, nous défendons une politique sportive axée sur la santé (sport santé), l'accessibilité (sport pour toutes et tous), le respect de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté.

La pratique sportive amateur doit être largement encouragée et soutenue. La Bretagne dispose de quelques grand.e.s champion.ne.s amateur/trices très peu connu.e.s du grand public, que nous pourrions mettre en avant.

## PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. Soutenir et valoriser les actions et les dispositifs en faveur de **l'engagement associatif des Bretonnes et des Bretons**, notamment en renforçant le soutien au réseau territorial des acteurs de l'accompagnement de la vie associative et en favorisant l'innovation
2. Soutenir **l'emploi associatif de qualité** notamment via le conventionnement, les emplois aidés, les groupements d'employeurs associatifs ainsi que les démarches pour des emplois qualitatifs (mutualisation des emplois et des compétences, santé au travail, gestion des ressources humaines)
3. Encourager le développement des **coopérations inter-associatives** dans les territoires
4. Conditionner les aides aux acteurs associatifs (culture, sport, éducation populaire, environnement etc.) à **des critères éco-responsables**

## PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

### **Axe prioritaire 1 : renforcer le soutien aux associations et faciliter la mobilisation de leur expertise**

1. Renforcer le **soutien aux petites et moyennes associations globalement fragilisées et encore plus par la crise sanitaire**, mieux communiquer sur les dispositifs de soutien, privilégier l'échelon des Pays pour leur gestion (Pass Asso)

et prolonger la durée des aides déjà accordées pour sécuriser les associations et les aider à se projeter

2. Agir pour mobiliser l'expertise associative au service de l'action publique régionale et faciliter la **participation des associations aux appels d'offre** (travail sur les clauses)

## **Axe prioritaire 2 : soutenir l'engagement par le bénévolat et l'emploi associatif de qualité**

3. **Soutenir l'accompagnement et la formation des bénévoles**, notamment à travers le FDVA 1 (Fond de Développement de la Vie Associative) dont la gestion est régionalisée
4. Soutenir les actions et les dispositifs en faveur de l'**engagement associatif des Bretonnes et des Bretons**
  - a. notamment la **jeunesse** en facilitant les rencontres des jeunes avec les associations locales
  - b. soutenir les initiatives de **valorisation de l'action associative** pour donner envie de s'engager (par exemple démarche open-badge pour valoriser les compétences acquises par le bénévolat)
5. **Soutenir l'emploi associatif**
  - a. Sortir de la logique systématique de l'appel à projet pour **privilégier la Convention Pluriannuel d'Objectifs (CPO)**, qui garantit le soutien à un projet d'ensemble de la Région sur 3 ans et sécurise les emplois associatifs, simplifier les demandes de financement
  - b. **Renforcer le dispositif des emplois aidés** qui peuvent aider en particulier la jeunesse (abonder le dispositif étatique et/ou développer le dispositif régional)
  - c. Amplifier le dispositif d'aide au **développement de l'emploi associatif d'intérêt régional**
  - d. Soutenir les initiatives de **mutualisation d'emploi** à l'instar des **groupements d'employeurs associatifs (GEA)**, et en abondant le **dispositif local d'accompagnement (DLA)**
6. **Soutenir les démarches en faveur de la qualité des emplois associatifs** (mutualisation des emplois et des compétences, santé au travail, gestion des ressources humaines)

## **Axe prioritaire 3 : soutenir, favoriser la coopération et mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement à la vie associative**

7. Recenser, cartographier, structurer et coordonner le **réseau territorial des acteurs de l'accompagnement de la vie associative en Bretagne** en veillant à

sa bonne articulation avec l'écosystème de l'ESS et notamment le réseau des pôles de l'économie sociale et solidaire

8. Encourager le **développement des coopérations inter-associatives dans les territoires**; y compris par la consolidation de l'aide apportée aux fédérations, aux coordinations associatives et au Mouvement associatif pour développer leur rôle de structuration territoriale et régionale. Aider la structuration de fédérations bretonnes à 5 départements.
9. Soutenir les initiatives de **tiers-lieux**, comme outil favorisant la coopération et la mutualisation, ainsi que leur mise en réseau sur la Bretagne
10. Soutenir les initiatives d'animation de la vie associative, notamment l'organisation des **Assises de la vie associative** tous les trois ans

#### **Axe prioritaire 4 : intégrer à toute politique associative l'accessibilité, la non discrimination, le respect de l'environnement et la prise en compte des enjeux climatiques**

11. Promouvoir l'**égal accès des femmes aux responsabilités associatives**, en particulier aux fonctions de présidentes, en valorisant par exemple la mise en place de co-présidence femme-homme

#### **12. Favoriser les pratiques associatives respectueuses de l'environnement**

- a. Prioriser les équipements sportifs et culturels plus sobres et de proximité
- b. Conditionner la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs et culturels au respect de normes énergétiques et environnementales ; favoriser la rénovation et ne construire de nouvelles infrastructures qu'après une étude précise des besoins, de l'existant sur le territoire et de la gestion de leur fonctionnement ultérieur
- c. **Conditionner le soutien aux manifestations sportives et culturelles à des critères éco-responsables** (déchets, zéro plastique, économie d'énergie, déplacements etc.). La sobriété des moyens mis en œuvre doit guider l'organisation de ces manifestations. Accompagner les acteurs au changement de pratiques.

#### **Axe prioritaire 5 : pour une politique sportive orientée sur la santé, l'accessibilité, le respect de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté**

13. **Soutenir la pratique sportive amateur**, valoriser les réussites sportives du monde amateur
14. Rendre le **sport et la culture accessible à toutes et tous**, sans discrimination :
  - a. Promouvoir le sport pour tous, et notamment le sport féminin, le sport pour les seniors, le handisport (handicaps physiques) et le sport adapté (handicaps psychiques)

- b. Privilégier les initiatives et les équipements accessibles (handicap, femmes, seniors, jeunes)
  - c. Élargir les chèques-sports et les chèques-culture à toutes les fédérations et clubs et les soumettre à des conditions de ressources. Les clubs de sport risquent de devoir faire face à une hémorragie de licenciés suite aux restrictions sanitaires de pratique, il faudra les aider à relancer une dynamique le moment venu.
  - d. Rééquilibrer l'implantation des équipements sur le territoire
15. Soutenir les **initiatives d'éducation à la citoyenneté et de promotion de l'engagement par le sport**
16. Renforcer le Plan Régional Sport-Santé-Bien-Être, **développer le sport-santé et les sports de nature dans les territoires**, en veillant au respect des écosystèmes (cf. Fiche Protection des espèces vivantes)
17. Soutenir la création d'équipes bretonnes dans les principaux sports collectifs et de ligues sportives bretonnes, à l'échelle des cinq départements bretons